Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [4]

Artikel: Genève

Autor: Mercier, M.J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre D'un canton

Genève

Etre députée aujourd'hui

Pour célébrer le XXe anniversaire du suffrage féminin à Genève, l'Association genevoise pour les droits de la femme (AGDF) a tenu son assemblée générale le 6 mars, vingt ans jour pour jour après que les Genevoises soient devenues électrices et éligibles. Entre la première législature après la votation et aujourd'hui, le nombre de femmes au Grand Conseil a passé de 9 à 23. C'est là la preuve qu'il s'agissait d'un anniversaire important !

A cette occasion, deux députées du Grand Conseil genevois se sont gracieusement prêtées à l'interview d'une des membres de l'AGDF. Mmes Aliette Aubert et Silka Mueller nous ont parlé de leurs difficultés, de leurs joies, de leurs victoires, mais aussi de l'immense travail qui reste à faire pour nos députées.

Les obstacles que rencontrent les femmes dans la politique sont nombreux, en particulier lorsqu'il s'agit de concilier travail, maternité et mandat politique. Il n'y a quasi pas de femmes députées mères d'enfants en bas âge et celles qui avaient un emploi à plein temps ont dû parfois l'abandonner, totalement ou partiellement.

Car être députée demande beaucoup de temps. Les femmes ne peuvent pas se cantonner dans les commissions sociales même si elles y trouvent généralement plus d'intérêt.

Les députées présentes dans l'assemblée ne manquèrent pas de souligner ce fait. Monique Bauer-Lagier fit remarquer qu'elle faisait partie de la Commission militaire du Conseil des Etats, où elle est non seulement la seule femme, mais également la seule Romande. Quant à Amelia Christinat, elle fait partie de la Commission du National sur les CFF.

Ces deux petits exemples montrent bien que si nous voulons être représentées à tous les niveaux et dans tous les domaines (pas seulement ceux qui concernent uniquement les femmes), il nous faut rattraper le retard qu'on nous a imposé en nous considérant jusqu'en 1960 comme incapables de participer à la gestion des affaires publiques.

Cela n'est pas facile et nos députées ont prouvé, lors de cette soirée, qu'elles ne ménagent pas leurs efforts pour que les femmes puissent, en connaissance de cause, se faire entendre dans tous les domaines de la vie publique, des finances aux constructions de routes, en passant par les visites de prison !

M. G.

Pétition pour la taxe séparée des époux

Le 26 février a été déposée une pétition au Grand Conseil, munie de 3500 signatures, par la commission féminine de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Cette pétition vise à corriger une injustice notoire du système fiscal : la double imposition des conjoints. Les pétitionnaires demandent en effet que les époux qui travaillent soient taxés séparément, afin qu'ils ne soient plus pénalisés par l'addition de leurs deux salaires : à cause de la progression du taux d'imposition, les revenus « cumulés » d'un couple marié sont proportionnellement plus imposés que si ces mêmes revenus étaient imposés séparément... comme pour les couples vivant maritalement par exemple.

De plus, les femmes syndicalistes demandent à pouvoir signer la déclaration établie par leur mari. Actuellement, l'épouse ne peut consulter ce document qu'avec l'autorisation du conjoint. On ne peut qu'espérer que M. Ducret, ministre des Finances, se tienne aux déclarations publiques qu'il a faites a plusieurs reprises concernant son souci de ne plus pénaliser les couples mariés dont la femme travaille. Ce serait le moment de passer aux actes, quitte à procéder « par étapes si nécessaire », ainsi que le précise Mme Stroumza, député socialiste, au nom de la commission.

Décès du docteur Cécile Bertrand

L'Association genevoise pour les droits de la femme vient de perdre un de ses membres émérites ; un des plus anciens, resté jeune et actif jusqu'à sa mort, à 84 ans : la doctoresse Cécile Bertrand. Ce remarquable médecin a assumé ses consultations et ses visites jusqu'au soir du 5 mars. Souffrante, elle s'est alitée. Elle s'est éteinte au matin du 9 mars 1980. Pour elle, c'est une mort heureuse. Pour sa famille, ses amis, ses patients, ce départ soudain est un choc douloureux.

Cette femme d'élite était modeste et simple ; d'une grande ouverture d'esprit, d'une honnêteté absolue.

Elle fut l'amie et le médecin d'Emilie Gourd.

Féministe convaincue, elle avait le courage de ses opinions, à une époque où l'idée était plus difficile à faire valoir qu'aujourd'hui. Depuis 1919, elle a fait partie du comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, prenant une part active non seulement aux discussions, mais aussi aux actions menées par l'Association. L'ayant quitté en 1965 pour mieux faire face à son travail professionnel, elle n'a pas pour cela cessé de s'intéresser aux progrès accomplis et aux améliorations qui restaient à acquérir.

Quand fut créé, sous le patronage de l'Union des femmes, le Fonds Jeanne Reymond, destiné à assurer des soins gratuits aux femmes genevoises sans ressources, Cécile Bertrand en devint le médecin-conseil ; elle l'est resté jusqu'à sa mort.

Comme médecin, on peut dire qu'elle a été exemplaire : sans la moindre idée de tirer profit de son art, elle y a mis tout son cœur ; son intelligence aussi et son bon sens. Ses mains fines et sûres étaient faites pour l'auscultation. Nature généreuse, de son argent et de son temps, elle était toujours disponible pour écouter longuement ses malades, et se tenait au service des patients les plus modestes. Elle a illustré la médecine par l'application qu'elle a faite toute sa vie des principes de cette profession.

C'était encore une musicienne, et si depuis longtemps elle ne pouvait plus pratiquer son violon, faute de temps, elle était fidèle aux concerts d'abonnement. Amie de la nature (la vraie), elle trouvait dans son jardin (un vrai aussi, plein de fleurs sauvages) beaucoup de joie. Et c'était une fervente de la montagne.

C'est une grande personnalité de la médecine et une grande figure du féminisme qui vient de s'éteindre.

M.-J. Mercier

Vaud

Assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne

Dans ses locaux de la Maison de la Femme, l'Union des femmes de Lausanne a tenu, le 7 février, son assemblée générale annuelle. L'année 1979 fut une année bénéfique : 27 nouveaux membres, *les séances mensuelles* avec des causeries variées ont été très fréquentées, les *consultations juridiques gratuites,* qui bénéficient de la présence à tour de rôle de quatre avocats lausannois, ont reçu 649 personnes, hommes et femmes, de Lausanne et d'ailleurs, le *Bureau d'aide aux mères,* alimenté par la Loterie Romande et par la caisse de l'association, distribue des bons d'épicerie à des femmes en difficulté ; le *local de repos* pour le personnel du Comptoir Suisse est toujours apprécié : les sociétés féminines lausannoises y assurent une permanence.

Le Comité a été rajeuni ; quatre membres ont demandé a être relevées de leurs fonctions : Mmes Marie Pahud, présidente, Simone Pernet, trésorière depuis 22 ans, Geneviève Conne et Marguerite Benguerel. Elles sont remplacées par Mmes Danielle Schlozer, nouvelle présidente, Yvonne Grosjean, trésorière, Odile Cuany et Cécile Tschopp.

L'Union des femmes de Lausanne, avec son effectif de 200 membres, se veut attentive à toutes les femmes qui recherchent une aide ou un contact humain et désire toujours plus être dans notre ville un foyer lumineux et accueillant.

Selon les statuts de la Fondation Madeleine Moret, le rapport d'activité de 1979 de la Maison de la Femme a été présenté à cette même assemblée, le rapport des comptes, ainsi que le rapport de la Galerie de l'Eglantine. La nouvelle présidente de l'Union des femmes devient également présidente de la Maison de la Femme.

49e Journée des femmes vaudoises

Organisée par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises avec l'appui de la Commission féminine de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, la Fédération vaudoise des Unions de femmes et l'Union féminine vaudoise des femmes catholiques, elle s'est déroulée, comme d'habitude, à Lausanne.

Le psychologue Maurice Nanchen, de Sierre, Mmes Dominique de Vargas (Pro Familia) et Janine Viret entourés de quelques adolescents, se sont exprimés sur le thème bien connu des relations adultes-adolescents.